

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1116

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

La droite tombe le masque

« Depuis près de 20 ans, la droite nous mène en bateau. À Paris, ses représentants dénoncent l'usage des langues régionales tandis qu'en Bretagne, au pays basque ou en Corse, ses correspondants soutiennent le contraire », s'est indigné le Premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa, après le vote par la droite sénatoriale d'une motion de rejet préalable du Projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales.



Qui a peur du breton ?

Le Premier secrétaire fédéral a ironiquement souhaité bon courage aux candidats de la liste de Marc Le Fur pour expliquer que les Républicains ou l'UDI soutiennent la cause des langues régionales. Seuls des sénatrices et sénateurs de gauche sont montés à la tribune pour défendre la ratification de la Charte.

C'est toujours la gauche qui fait avancer la cause des langues régionales. C'est Lionel Jospin qui a signé la Charte européenne des langues régionales en 1999. Il y a 16 ans ! Rien n'a avancé sous les présidences de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy. François Hollande, dans sa proposition n°56, s'était engagé à ratifier la Charte. C'est ce qu'il a fait. Mais le refus, par la majorité du Sénat, d'étudier le projet de loi de ratification présenté par la garde des Sceaux bloque le processus : les défenseurs des langues régionales savent qu'ils n'ont rien à attendre de la droite.

« Mais de quoi ont-ils peur ? », se sont interrogés les sénateurs socialistes du Finistère, Maryvonne Blondin et François Marc. On peut légitimement se poser la question face à un texte qui ambitionne de protéger et promouvoir les nombreuses langues régionales qui font la richesse culturelle de notre pays. Comme l'a rappelé, à maintes

reprises, la garde des Sceaux, la ratification de cette Charte ne met aucunement en péril l'indivisibilité de notre République et l'unicité du peuple français. Elle vise simplement à donner un cadre juridique et institutionnel au patrimoine linguistique de la France.

« Les arguties juridiques avancées ne résistent pas à une analyse objective et apaisée de ce texte déjà appliqué dans 25 pays européens. Il ne menace pas le français, il ne reconnaît pas de droits collectifs à des groupes, il ne porte pas atteinte à l'unité de la République, ni à l'égalité des citoyens. Pour preuve, aucun des États qui l'ont ratifié ne s'est désintégré ! », confirme Jean-Jacques Urvoas.

Le dépôt d'une proposition de loi, par les sénateurs de droite sur les langues régionales ne trompe personne : les Républicains ne veulent pas avouer, avant les Régionales, qu'ils refusent la ratification des langues régionales, pour des raisons totalement irrationnelles.

Il n'y a d'ailleurs pas eu un seul sénateur de droite breton pour intervenir au cours du débat. Il a fallu attendre le vote pour que certains expriment leur désapprobation. Mais il était trop tard.

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 5/11/2015



Prêt à taux zéro

À compter du 1^{er} janvier 2016, l'accès à la propriété sera facilité grâce à un élargissement des critères d'octroi du prêt à taux zéro.

Cet élargissement permettra à davantage de personnes de devenir propriétaires. Concrètement, le plafond de revenus pris en compte sera relevé, le montant octroyé à taux zéro pourra représenter jusqu'à 40% de l'emprunt immobilier, contre 18% à 26% actuellement, le différé d'amortissement sera d'au moins cinq ans pour toutes les tranches de revenus. En outre, le PTZ dans l'immobilier ancien sera étendu de 6 000 communes actuellement à la quasi-totalité du territoire.

Comme l'a précisé le président de la République, « il ne s'agit pas d'opposer les locataires aux propriétaires, le logement social au logement privé, il s'agit de construire davantage parce que construire c'est aussi loger, donner un confort et créer de l'activité et de l'emploi : nous en avons besoin. »

PS29

Chiffre de la semaine

30 20

C'est le numéro de téléphone contre le harcèlement à l'école qui vient d'être mis en service pour aider et conseiller les élèves, leurs parents et les enseignants.